



Capitale européenne de la  
chasse et de la nature  
Capitale internationale de la  
trompe de chasse

# Le Bourgmestre de la Ville de SAINT-HUBERT

porte à la connaissance du public que la  
délibération concernant la

## **taxe communale sur la gestion des déchets dans le cadre du service ordinaire de collecte - Exercice 2025**

a été votée en séance du Conseil communal du  
19 décembre 2024 et approuvée par la tutelle du  
14 janvier 2025.

Ce dossier peut être consulté au service  
comptabilité de la Ville de Saint-Hubert, tous les  
jours ouvrables, pendant les heures d'ouverture  
des bureaux.

Saint-Hubert, le 27 janvier 2025

Par le Collège :

Le Directeur général,

F. LEROY

Le Bourgmestre,

D. NEUVENS